

Covid-19

Trois objectifs pour l'UNICEM :

Assurer la sécurité des salariés, soutenir ses entreprises adhérentes et contribuer à la reprise de l'activité économique

Alors que le pays traverse une crise sanitaire et économique inédite liée à l'épidémie du Covid-19, l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM), premier maillon de la chaîne d'approvisionnement du BTP, ainsi que des minéraux pour l'industrie, affirme sa solidarité envers ses adhérents et l'ensemble des acteurs économiques. L'UNICEM comprend et soutient la volonté gouvernementale de maintenir une activité industrielle. Dans cet objectif, elle publie pour les entreprises de la filière « matériaux » un guide de recommandations sanitaires.

Toujours au plus près de ses adhérents depuis le début de la crise, l'UNICEM maintient un dispositif opérationnel de soutien tant au niveau national que régional. Elle est associée aux équipes du gouvernement qui œuvrent pour soutenir les entreprises restées fonctionnelles et permettre un redémarrage rapide et coordonné de l'activité dans le secteur du BTP. L'UNICEM relaie auprès du gouvernement les difficultés concrètes rencontrées par ses entreprises adhérentes, région par région, afin que des solutions opérationnelles puissent y être apportées dans les meilleurs délais.

Les entreprises adhérentes de l'UNICEM restent à l'écoute de leurs clients. Si certaines d'entre elles se sont arrêtées, c'est principalement parce que leurs commandes se sont effondrées. Elles sont en capacité d'accompagner la reprise, moyennant la mise en place d'une organisation du travail adaptée aux exigences de la situation sanitaire.

L'ensemble des syndicats membres de l'UNICEM¹ a ainsi collaboré à la rédaction de recommandations communes spécifiques au Covid-19, permettant, par leur mise en œuvre, d'assurer des conditions de travail protégeant les collaborateurs des entreprises de la filière.

Ces recommandations communes ont été élaborées avec le concours des organismes de prévention (PREVENCEM et CERIB) et discutées paritairement avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives des salariés. La CFDT a choisi de les valider aux côtés des organisations professionnelles d'employeurs. Elles viennent de recevoir l'agrément des Ministères de la Transition écologique et solidaire et du Travail, dans leurs domaines de compétences respectifs.

Afin de prendre en compte les spécificités des syndicats professionnels membres, ces recommandations communes sont complétées par des recommandations propres à chaque filière. L'ensemble permet ainsi de décliner des guides de bonnes pratiques pour chaque métier.

¹ Ces syndicats représentent les industries des granulats (UNPG), des roches ornementales et de construction (SNROC), de la chaux (UP'CHAUX), du plâtre (SNIP), des minéraux industriels (MI-F) et de valorisation des déchets inertes (UNEV), les activités de béton prêt à l'emploi (SNBPE) et de pompage (SNPB), les activités des mortiers industriels (SNMI) et adjuvants, agents de démoulage et produits de cure (SYNAD).

Pour Nicolas Vuillier, Président de l'UNICEM : « *La validation des recommandations communes par les instances gouvernementales est une bonne nouvelle pour nos entreprises. Elles viennent en effet compléter les mesures déjà mises en œuvre sur les sites encore en activité et aideront le plus grand nombre à se mettre en ordre de marche pour répondre à la reprise attendue des chantiers du bâtiment et des travaux publics. Je remercie tous ceux qui ont activement contribué à la réalisation et validation de ce guide adapté à nos métiers* ».

Les guides sont disponibles sur le site Internet de l'UNICEM :

<http://www.unicem.fr/2020/04/29/covid-19-les-guides-de-recommandations-sanitaires-sont-disponibles/>

A propos de l'UNICEM

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) est la fédération qui regroupe les industries extractives de minéraux (granulats, pierre naturelle, minéraux industriels, chaux ...), les fabricants de matériaux de construction (béton prêt à l'emploi, mortier, plâtre, etc.) et les acteurs de la valorisation des matériaux du BTP. L'UNICEM rassemble 1375 entreprises qui représentent près de 4000 sites à travers le territoire. La fédération représente 73% des entreprises du secteur en termes de chiffres d'affaires (8 milliards d'euros). UNICEM entreprises engagées est l'association qui pilote les démarches de progrès de la profession : la charte environnement et la charte RSE.

Pour en savoir plus : www.unicem.fr